



Le Pôle SDMA, l'expert pour la gestion globale de vos déchets minéraux

520 000 T/an
déchets autorisés

1984 ouverture
du site

72 hectares
de superficie

24 collaborateurs

1 laboratoire
d'analyses
et mécanique

4 ponts-bascules

1 centrale
de valorisation
du biogaz (1,1 MW)

ICPE

Installation Classée
pour la Protection
de l'Environnement

Installation soumise
à Arrêté Préfectoral

EMTA

GUITRANCOURT (78)

**LE PÔLE SDMA PROPOSE UNE OFFRE MULTI-FILIÈRES
ET GARANTIT UNE GESTION SÉCURISÉE SELON LES
CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DES DÉCHETS**

Expertise et savoir-faire industriel

- Gestion sécurisée de vos déchets
- Traçabilité de vos déchets
- Techniques brevetées
- Respect le plus strict des réglementations en vigueur
- Service de proximité allié à la puissance de Sarpi-Veolia

Services adaptés et réactifs

- Contact commercial dédié et suivi personnalisé
- Solutions globales intégrant la collecte, la valorisation, le traitement et le stockage
- Accompagnement administratif et réglementaire

Quintuple certification

- Qualité
- Sécurité
- Environnement
- Energie
- Engagement Biodiversité : Certification ECOCERT



ISDD

Installation de Stockage de Déchets Dangereux

200 000 T/an



Déchets autorisés

- Amiante : non intègre, intègre
- Fibres céramiques réfractaires
- Déchets contenant de la peinture au plomb
- Terres polluées
- Boues (dragage, curage, gâteaux filtre-pressés, boues d'hydroxydes métalliques...)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels (REFIDI)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération de Boues (REFIB)
- Mâchefers issus d'incinérateurs de déchets industriels dangereux
- Cendres volantes et cendres sous foyer issues des chaufferies Biomasse
- Déchets industriels dangereux

Déchets interdits

- Déchets dont PCB > 50 ppm
 - Déchets liquides
 - Déchets dont la siccité est inférieure à 30%*
 - Déchets explosifs, inflammables, corrosifs *
 - Déchets dont la température est supérieure à 60°C
 - Déchets radioactifs
 - Déchets non pelletables
 - Déchets pulvérulents non conditionnés
 - Déchets fermentescibles
 - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
 - Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission
- * Ces déchets peuvent être acceptés en stockage après stabilisation

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

220 000 T/an



Déchets autorisés

- Déchets municipaux
- DIB (Déchets Industriels Banals)
- Encombrants
- Terres polluées
- Déchets non valorisables (ex : refus de centres de tri)
- Déchets de chantiers

Déchets interdits

- Déchets dangereux
- Déchets d'amiante
- Déchets d'activités de soins (DASRI)
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30%
- Déchets radioactifs
- Déchets dont le PCB > 50 ppm
- Déchets d'emballages
- Déchets explosifs, corrosifs, comburants
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets liquides
- Pneumatiques usagés
- Déchets composés majoritairement de plâtre
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

BIOTRAITEMENT*

Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures

50 000 T/an



* Biotraitement : Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures par traitement biologique.

Terres autorisées

Terres en provenance de :

- Stations-service
- Friches industrielles
- Travaux de réhabilitation
- Curages
- Déversements accidentels

Terres interdites

- Terres polluées par des matières radioactives
- Terres polluées par de l'amiante
- Terres polluées par des matières pyrotechniques
- Terres polluées par des pesticides organiques persistants
- Terres en mélange avec des pierres
- Déchets inflammables, explosifs
- Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Tout déchet ménager et assimilé
- Et de façon générale, toute terre polluée dont l'analyse préalable démontre que le type de pollution n'est pas compatible avec le procédé du Biotraitement

TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS DU BTP

50 000 T/an



Déchets autorisés

- Gravats
- Béton
- Briques
- Tuiles

Déchets interdits

- Déchets dangereux et non dangereux ne provenant pas de l'activité BTP
- Plâtre
- Déchets d'amiante
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Déchets radioactifs
- Déchets dont le PCB > 50 ppm
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Déchets d'emballages recyclables
- Déchets explosifs, corrosifs, comburants
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets liquides
- Déchets pulvérulents,
- Déchets non pelletables
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30%
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

EMTA

RD 190
78440 Issou
Tél : 01 30 93 50 50
Fax : 01 30 93 52 16

Contact commercial

Toute livraison nécessite une prise de rendez-vous